

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 26 septembre 2017 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, vice-présidente, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, présidente, Danielle Laramée, Karine Laramée, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Diane Cyr, Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, commissaires-parents.

Aussi présents : M. Jean-François Lachance, dir. gén., Mmes France Pedneault, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Josiane Landry, coord. serv. aff. corp. et comm.

ABSENCE (1) : Mme Karine Lefrançois, commissaire

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-170926-4703

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2017.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-170926-4704

Mme Manon Fleury, commissaire-parent, demande d'ajouter le sujet « Suivi d'un événement » au point 14.1. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

1. Moment de recueillement et ouverture de la séance;
2. Procès-verbal de la séance du 29 août 2017 :
 - 2.1. Adoption;
 - 2.2. Suivi;
3. Période de questions du public (30 minutes);
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Calendrier scolaire 2018-2019 de la formation générale des jeunes – Adoption pour consultation;
 - 5.2. Calendriers scolaires 2018-2019 de la formation générale adulte et professionnelle – Adoption pour consultation;
 - 5.3. Calendrier scolaire 2018-2019 de la formation en milieu carcéral – Adoption pour consultation;
 - 5.4. Cadre d'organisation scolaire 2018-2021 – Adoption pour consultation;
 - 5.5. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) – Adoption pour consultation;
6. Participation au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives (SAR150-2017) – Adoption;
7. Participation au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition des postes informatiques et moniteurs neufs (SAR130-2017) – Adoption;
8. Adjudication de contrat de location de photocopieurs multifonctions – Adoption;
9. Réfection de l'auditorium à la Polyvalente Deux-Montagnes - Adjudication de contrat – Adoption;
10. Formation du comité de sélection pour l'évaluation qualitative de firmes de professionnels pour le projet de mise aux normes des cages d'escaliers (issues) à la Polyvalente de Sainte-Thérèse – Adoption;
11. Composition du conseil d'établissement de la Nouvelle école de Saint-Eustache – Adoption;
12. Information sur les travaux des commissions d'étude, du comité exécutif, des comités consultatifs et des comités du conseil des commissaires :
 - 12.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 6 juin 2017 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 19 septembre 2017;
13. Information et questions des commissaires :
 - 13.1. Aux représentants du conseil des commissaires aux différents organismes externes;
 - 13.2. Aux commissaires représentant le comité de parents;
 - 13.3. À la présidence;
 - 13.4. À la Direction générale :
 - 13.4.1. Nouveaux établissements;
14. Varia :
 - 14.1. Suivi d'un événement;
15. Levée de l'assemblée.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ADOPTION POUR CONSULTATION
 Résolution n° CC-170926-4705

ATTENDU que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi prévoient que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de consulter les conseils d'établissement des écoles de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendrier scolaire 2018-2019 pour la formation générale des jeunes;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 26 octobre 2017;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 905.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2018-2019 DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE – ADOPTION POUR CONSULTATION
Résolution n° CC-170926-4706

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi prévoit que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendriers scolaires 2018-2019 pour la formation générale adulte et professionnelle;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 17 novembre 2017;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 906.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 DE LA FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL – ADOPTION POUR CONSULTATION
Résolution n° CC-170926-4707

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des services en milieu carcéral en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi prévoit que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU le résultat des discussions tenues avec le Service correctionnel du Canada, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les directions des pénitenciers;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale adulte (CCDPOS), le projet de calendrier scolaire 2018-2019 pour la formation en milieu carcéral;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 17 novembre 2017;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 907.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2021 – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-170926-4708

ATTENDU que la Commission scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour les années 2018-2021 en fonction des variations de la clientèle étudiante;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et de toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU les discussions relativement au contenu du document de consultation et le consensus en ressortant;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet du Cadre d'organisation scolaire 2018-2021, incluant la démarche de consultation;

DE TENIR une audience publique le 7 novembre 2017;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 23 novembre 2017 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 12 décembre 2017, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 908.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS (OS-01) – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-170926-4709

ATTENDU les modifications proposées à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01);

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents et des syndicats;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de révision de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01);

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 24 novembre 2017 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 12 décembre 2017, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 909.

Adopté

PARTICIPATION AU REGROUPEMENT DES ACHATS DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS ET SOLUTIONS NUMÉRIQUES INTERACTIVES (SAR150-2017)

Résolution n° CC-170926-4710

ATTENDU le besoin de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles d'adhérer au Centre collégial des services regroupés (CCSR) conformément à l'article 9.3. de la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) concernant les achats ou recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de réaliser un appel d'offres regroupé pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives (SAR150-201) dès octobre 2017 pour une mise en place des nouveaux contrats en décembre 2017;

ATTENDU que pour bénéficier de la mesure transitoire 50760 *Mise aux normes des infrastructures des commissions scolaires*, les commissions scolaires sont tenues d'adhérer à un appel d'offres par le biais d'un regroupement d'achats reconnu;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de douze mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour un maximum de deux renouvellements de douze mois additionnels;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de recourir à l'article 43 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer des commandes à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas, à condition que cette règle d'adjudication soit autorisée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

ATTENDU que la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (art. 3.2) du Conseil du trésor oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que la période de collecte des mandats est prévue du 14 septembre 2017 au 20 octobre 2017;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CCSR concernant l'achat d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives est conforme à la législation et à la réglementation applicables, à la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) concernant les achats ou les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

ATTENDU que les besoins de la Commission scolaire sont évalués à plus de 250 000 \$ annuellement pour l'ensemble des achats d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives (SAR150-2017);

D'AUTORISER le CCSR à recourir à l'article 43 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer des commandes à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service des technologies de l'information à émettre les bons de commande nécessaires selon les besoins, conformément aux résultats de l'appel d'offres du CCSR.

Adopté

PARTICIPATION AU REGROUPEMENT DES ACHATS DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR L'ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS (SAR130-2017)

Résolution n° CC-170926-4711

ATTENDU le besoin de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles d'adhérer au Centre collégial des services regroupés (CCSR) conformément à l'article 9.3. de la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) concernant les achats ou recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de réaliser un appel d'offres regroupé pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs (SAR130-2017) dès octobre 2017 pour une mise en place des nouveaux contrats en décembre 2017;

ATTENDU que pour bénéficier de la mesure transitoire 50760 *Mise aux normes des infrastructures des commissions scolaires*, les commissions scolaires sont tenues d'adhérer à un appel d'offres par le biais d'un regroupement d'achats reconnu;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de douze mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour un maximum de douze mois additionnels;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de recourir à l'article 43 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer des commandes à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas, à condition que cette règle d'adjudication soit autorisée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

ATTENDU que la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (art. 3.2) du Conseil du trésor oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que la période de collecte des mandats est prévue du 14 septembre 2017 au 20 octobre 2017;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CCSR concernant l'achat de postes informatiques et moniteurs neufs est conforme à la législation et à la réglementation applicables, à la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) concernant les achats ou les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

ATTENDU que les besoins de la Commission scolaire sont évalués à plus de 250 000 \$ annuellement pour l'ensemble des achats de postes informatiques et moniteurs;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs (SAR130-2017);

D'AUTORISER le CCSR à recourir à l'article 43 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer des commandes à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service des technologies de l'information à émettre les bons de commande nécessaires selon les besoins, conformément aux résultats de l'appel d'offres du CCSR.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRAT DE LOCATION DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS

Résolution n° CC-170926-4712

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de poursuivre l'optimisation de ses processus et équipements d'impression;

ATTENDU la collecte des besoins en photocopieurs multifonctions effectuée auprès des établissements et services pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU le respect de la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01);

ATTENDU l'appel d'offres public #190AO1704 pour la location de photocopieurs multifonctions;

ATTENDU que la valeur estimée du contrat est d'environ 2,6 M\$ avant taxes;

ATTENDU que cet appel d'offres comporte une évaluation qualitative des soumissions;

ATTENDU que le comité de sélection nommé par le conseil des commissaires (rés. n° CC-170425-4619) a procédé à l'évaluation des offres;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADJUGER le contrat pour la location de photocopieurs multifonctions à Xerox Canada Ltée, conformément à l'appel d'offres public #190AO1704, pour une somme estimée à environ 2,6 M\$, avant taxes, à titre de soumissionnaire conforme ayant le prix ajusté le plus bas;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

RÉFECTION DE L'AUDITORIUM À LA POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-170926-4713

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles dans le cadre du budget des investissements (rés. n° CC-160621-4492);

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection de l'auditorium à la Polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-054-0490 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de l'auditorium à la Polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de François Grenon Architecte inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de l'auditorium à la Polyvalente Deux-Montagnes, à Ardec Construction inc. pour la somme de 422 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de réfection de l'auditorium à la Polyvalente Deux-Montagnes, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION QUALITATIVE DE FIRMES DE PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DES CAGES D'ESCALIERS (ISSUES) À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE Résolution n° CC-170926-4714

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de réaliser le projet de mise aux normes des cages d'escaliers (issues) à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (L.R.Q., C-65.1, r.4);

ATTENDU la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* du Conseil du trésor;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une firme d'architecture et des firmes d'ingénierie en mécanique-électricité, en structure et civil ainsi qu'une firme d'ingénierie des sols, matériaux et géo-environnement pour le projet de mise aux normes des cages d'escaliers (issues) à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que les honoraires estimés pour chacune des firmes sont supérieurs au seuil d'appel d'offres public de 100 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public d'évaluation qualitative de firmes professionnelles;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit procéder à l'évaluation qualitative de firmes professionnelles;

ATTENDU que le comité de sélection doit être nommé avant le lancement de l'appel d'offres public;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. M^{me} Dorine Chaput, ingénieure au Service des ressources matérielles;
2. M^{me} Myriam Joly, ingénieure au Service des ressources matérielles;
3. M. Carl Bourassa, ingénieur au Service des ressources matérielles;
4. M^{me} Martine Lepage, régisseuse à l'approvisionnement du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire des Affluents, à titre de membre externe à l'organisation, sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité, ou tout autre membre du Service des ressources matérielles des commissions scolaires des régions de Laval, des Laurentides, de Lanaudière;
5. M^{me} France Pedneault, secrétaire générale de la Commission scolaire, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité.

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siègera à huis clos.

Adopté

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution n° CC-170926-4715

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la résolution n° CC-991027-481 du conseil des commissaires;

ATTENDU le résultat de la consultation effectuée par la direction de la Nouvelle école de Saint-Eustache auprès des parents et des membres du personnel;

ATTENDU les avis favorables des parents et des membres du personnel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de la Nouvelle école de Saint-Eustache :

Dix (10) membres, répartis ainsi :

- cinq (5) parents;
- deux (2) enseignants;
- un (1) membre du personnel de soutien;
- un (1) membre du personnel professionnel non enseignant; et
- un (1) membre du personnel affecté au service de garde.

DE MODIFIER en conséquence la pratique de gestion SIP-13 : Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires.

Adopté

SUIVI D'UN ÉVÉNEMENT

Les membres du conseil des commissaires soulignent le travail de prise en charge rapide et efficace d'une équipe-école de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à la suite d'un événement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-170926-4716

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 55.

Paule Fortier, présidente

France Pedneault, secrétaire générale